

675

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 675 10 mars 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Daniel Winteregg

Vers la solitude totale

Lorsque le «Time» décerna son titre d'«homme de l'année» à l'ordinateur individuel, il y en eut encore quelques-uns pour discerner dans ce choix une provocation journalistique.

Et les hasards de la vie professionnelle vous mettent avec des réalisations que vous croyiez à la limite de la science-fiction, l'informatique de demain ou plutôt d'après-demain: les 85 000 employés d'une multinationale américaine, dispersés entre le Texas et Tokyo, qui dialoguent entre eux et avec les bases de données, à l'aide de 85 000 ordinateurs; des médecins qui établissent leurs diagnostics selon les mêmes procédés; des étudiants qui discutent avec leurs pédagogues à micro-processeurs.

La baisse des coûts du matériel adéquat, liée à la création rapide des réseaux indispensables, permettra d'intégrer bientôt notre vie privée à l'univers informatique. A moins que cela ne soit déjà fait et que nous ne l'ayons pas encore vraiment réalisé.

En tout cas, la mémoire collective accumulée dans les programmes et les bases de données, le traitement automatique des problèmes, l'information instantanée, tout cela va pénétrer notre travail, notre existence dans ses moindres recoins, et finalement les modifier dans une mesure que l'allure centralisée des précédentes générations d'ordinateurs ne laissait qu'entrevoir.

Sur le plan économique, il faudra décider comment régler les problèmes posés par une force de travail ainsi libérée, dans le secteur tertiaire, dans les banques par exemple.

Les conséquences sur notre manière d'être risquent d'être plus profondes encore. Si personne n'y veille, les contraintes programmées feront faire des pas de géants à la normalisation de la vie quotidienne. Et c'est là pourtant que la technique peut nous venir en aide au premier chef, son développement actuel permettant de substituer les ordinateurs individuels aux ordinateurs centraux, avec une programmation qui revient petit à petit entre les mains des usagers et leur rend une certaine autonomie.

Demeure une des questions essentielles: la perte de contact avec les autres, avec le monde. On envisage déjà d'organiser un travail à domicile pour la plupart des gens, puisque réseaux et ordinateurs individuels autorisent ce changement d'horizons fondamental.

L'homme «moderne» est-il en passe de franchir une étape décisive dans sa marche vers la solitude totale? Seul dans sa maison individuelle, devant sa télé, sa vidéo, dans sa voiture, sera-t-il désormais seul devant son écran? Question de volonté, dira-t-on...

La machine, les programmes, les bases de données, intermédiaires inévitables, peuvent renforcer cette domination de l'abstraction qui est aujourd'hui notre pauvreté essentielle. La perte du «bon sens», la disparition de l'instinct qui en découleraient pourraient mener à des situations à côté desquelles la défaite des ordinateurs géants du Pentagone face aux troupes nord-vietnamiennes apparaîtra comme une péripétie insignifiante.

A moins que le temps libéré ne permette de mettre l'accent sur l'essentiel, le contact avec le collègue, le voisin, le client, et la plongée dans le monde concret.

B. C.

USAGES

Matisa: présence suspecte

Les deux conseillers d'Etat vaudois socialistes se sont rendus sur place devant les locaux de Matisa, quand ouvriers et employés y faisaient grève. Ils n'ont pas tenu meeting. Leur simple présence avait un sens: solidarité.

Cela a suffi pour que le libéral Ruey pose au Conseil d'Etat une question sur l'opportunité de cette présence et se demande si le Conseil d'Etat n'y perd pas un peu de son autorité d'arbitre.

La suite des événements a démontré, hélas, les limites des possibilités d'action de l'autorité politique en ce domaine.

Mais la question est significative d'une intolérance, c'est-à-dire d'une volonté d'imposer un

comportement, de plier autrui (l'autre, dans le jeu du pluralisme politique) aux usages d'une respectabilité, de la respectabilité telle qu'on la conçoit.

Imaginons qu'un conseiller d'Etat (libéral), avec les meilleures intentions du monde, connaissant un membre du conseil d'administration (libéral) influent ou potiche ou répondant local, au sens du Code des obligations, d'une direction étrangère, décide de le rencontrer — un repas simple, dans un restaurant connu, à midi, vu les agendas chargés — ce serait respectable. Un docteur en droit parlerait à un autre docteur en droit: efforts communs pour apprécier la situation, trouver une sortie. Même si la direction, par son comportement, avait violé la lettre et l'esprit de la convention collective, la rencontre toute personnelle, le steak-salade à midi pour gagner du temps, serait dans les usages. Mais qu'un gréviste, peut-être étranger, tende à

un conseiller d'Etat, vaudois bien sûr, un tract explicatif, ça ne se fait pas!

Revenons sur terre! Dans un cas comme dans l'autre, il y a contact avec une des parties en conflit.

Ce qui, dans la question inquisitoire Ruey, est plus significatif, c'est l'idée que la capacité d'arbitrage du collègue en est entamée. L'arbitrage repose sur la confiance dans le jugement des personnes et non sur leur caractère aseptisé. L'arbitrage est d'autant plus solide que concordent, sur une proposition, des sensibilités contrastées. Sinon, pourquoi le pluralisme? Est-ce même de l'intolérance politique? Plus bêtement, de l'intolérance sociale: on a vu M. X. avec M^{me} Y., à tel endroit. Ils doivent coucher ensemble. Savez-vous? On a vu M. Schmutz avec un gréviste. Découcherait-il du Conseil d'Etat?

TOUT UN PROGRAMME

La fuite en avant

«La fuite en avant», tel est le titre commun à deux articles parus dans la «Gazette de Lausanne» des 5/6 mars 1983: le premier, signé J.-Ph. Chenaux, concerne le programme anti-crise du Parti socialiste vaudois, et le second, dû à Georges Anex et paru dans le supplément littéraire de ladite «Gazette», parle du dernier roman machiste de Philippe Sollers, intitulé «Femmes» pour ceux qui oseraient encore l'ignorer.

Une phrase d'Anex a sans le vouloir peut-être valeur de conclusion commune aux deux textes: «Ce sont des scènes rêvées où tout se passe comme on le voudrait, dans un monde délivré des obstacles et des tabous, ou privé de toute réalité et d'individualité.»

PLUIES ACIDES

Lacs et forêts en danger de mort

Pas de frontières pour la pollution atmosphérique! Voici que la situation s'aggrave même pour la Suisse, pourtant à l'abri des Alpes et du Jura. Et le temps presse.

Les pays du nord de l'Europe, ceux-là même qu'on sait marqués dans leur mode de vie et au plus profond de leur culture par le milieu forestier, ces pays-là vivent l'agonie de leurs premières forêts. Les sapins blancs d'abord, les rouges ensuite, perdent leurs aiguilles, et les bois deviennent des espaces désolés, désolants. La calamité a gagné la Forêt Noire; elle est à notre porte — à vrai dire, elle en a déjà franchi le seuil.

En montagne, des lacs se meurent dans le silence et

la propreté. Leur aspect, paraît-il, n'a rien d'inquiétant, alors même qu'ils passent de vie à trépas: au contraire, leurs eaux sont transparentes comme auparavant; seulement, elles sont devenues si acides qu'elles ne tolèrent plus aucune vie. Dans le massif du Gothard où les roches n'altèrent en rien ses effets, la pollution atmosphérique a déjà fait plusieurs victimes lacustres.

En milieu urbain, les effets de la pollution sont insidieux. Les statues de la cathédrale de Cologne ne sont plus que des moignons dont l'expression s'est proprement volatilisée (le programme de restauration du monument coûte annuellement un million de DM). On évalue à quatre milliards de DM par année en RFA le coût des dégâts répertoriés provoqués par le fléau. A Zurich, les responsables d'une coopérative de logement ont dû constater que la fréquence des réfections, des ravalements de façades, des travaux de peinture s'accélère, aug-

mentant notablement les frais d'entretien des bâtiments.

A l'origine de cette menace très sérieuse pour l'environnement: l'anhydride sulfureux qui provient surtout de la combustion des combustibles fossiles dans les installations de chauffage et le dioxyde d'azote émanant du gaz d'échappement des véhicules à moteur. Les signaux d'alarme? La quantité maximum admissible sur l'ensemble de l'année a été dépassée en 1981 à Lugano (où se trouve une des huit stations d'observation) pour l'anhydride sulfureux, et à Zurich et à Dubendorf la même année pour les oxydes d'azote.

Au moins mesurer le phénomène selon des méthodes et des normes identiques, au moins faire circuler l'information adéquate: c'est ce que prévoit la Convention de Genève sur les pluies acides, sans aller jusqu'à imposer aux pays signataires le respect de valeurs limites. Eh bien, il a fallu quatre

ans, en dépit de l'extrême urgence de la riposte, pour passer de la phase de la signature des Etats, marque officielle de l'intérêt pour une question, à la fin de celle de la ratification parlementaire, prélude indispensable à l'engagement sur le terrain. Le nombre des ratifications requises (24) pour per-

Convention de Genève sur les pluies acides, les ratifications qui ont précédé celle de la Suisse: URSS, Ukraine, Biélorussie, Hongrie, Portugal, Suède, Norvège, Finlande, Bulgarie, France, Etats-Unis, Canada, RDA, Espagne, Danemark, Belgique, RFA, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Communauté européenne et Autriche.

mettre à la Convention d'entrer en vigueur étant enfin atteint, le texte exercera ses effets dès le 16 mars prochain. En procédant aux opérations de ratification lors de la présente session des Cham-

bres, la Suisse arrive, si l'on peut dire, dans les temps, mais en vingt-cinquième position tout de même...

On doit cependant à la vérité d'admettre que procéder à des mesures est une chose, en prendre pour enrayer le mal dûment catalogué en est une autre... Réjouissons-nous tout de même que la Suisse ait entamé un programme courageux en réduisant la teneur en plomb dans la benzine et en imposant des mesures sévères en matière de gaz d'échappement. Mais la gravité de la situation dans certaines des villes suisses est telle qu'aucun ajournement n'est concevable à ce chapitre. Reste à espérer que des instruments de mesure ont bien été installés aux endroits propices et que des informations sur les résultats obtenus soient bientôt disponibles: le combat doit être mené en toute transparence, tant il est vrai que les adversaires d'une politique sévère en la matière ne semblent pas avoir désarmé.

RELANCE

Ce qui est bon pour Zurich...

Les engins Skyguard, qui avaient déjà servi de «relanceurs» lors de la récession de 1975/76, se retrouvent parmi les commandes militaires prévues au titre du plan de relance de M. Furgler. Une véritable vocation décidément, due à leur fabrication aux trois quarts suisse.

C'est donc la firme Contraves SA (groupe Oerlikon-Bührle) à Zurich qui fonctionne comme entrepreneur général: elle prend en charge l'exécution de la moitié de la commande totale de 24 engins de défense anti-aérienne 35 mm à conduite de tir «Skyguard» et d'accessoires divers. Le reste va aux sous-traitants, soit pour moitié (donc un quart du total de 190 millions) à la société suédoise qui fournira le radar et aux 217 entreprises suisses, réparties dans 19 cantons comme indiqué dans DP 673.

En clair, le canton de Zurich rafle environ 70,7% d'une commande totale chiffrée à 190 millions de francs. On a beau ne pas vouloir tomber dans le «sectarisme régional» dénoncé par un commentateur bâlois (Oskar Reck, dans la «Basler Zeitung» du 3 mars), il faut signaler que le principal projet financé par la Confédération dans le cadre des «mesures de renforcement de l'économie suisse» va d'abord servir à renforcer l'économie du canton le plus fort.

Comme quoi l'arrosage des fonds publics répond aux mêmes lois de la concentration que les structures de l'économie privée.

D'autant que, système «Skyguard» mis à part, les commandes militaires et civiles inscrites au plan de relance Furgler ne privilégient pas systématiquement les régions périphériques et/ou touchées par la crise. Elles vont là où elles peuvent rencontrer une offre correspondante — comment pourrait-il en être autrement?

«L'aire horlogère» (comme on dit à l'OFIAMT), et la Suisse romande se sentent frustrées, flouées même: on a beau savoir que la Confédération aidera notamment à financer les travaux de réfection de la cathédrale de Fribourg, la fabrication de fusée au Locle, l'achat de skis militaires à Bière et Rolle, la rénovation de la fromagerie de Payerne, la construction d'usines d'épuration à Bulle et Broc, la fourniture de matériel ferroviaire destiné aux entreprises de transports concessionnaires par les ACMV, etc.: on voudrait déplacer l'accent, le mettre plus nettement sur l'emploi dans les régions défavorisées.

Ne mélangeons pas tout, disent les défenseurs du premier paquet de mesures signées Furgler. Le second s'occupera de politique régionale (sinon de garantie contre les risques à l'innovation, cf. DP 674), et tendra à créer les bases légales pour de véritables interventions correctives.

Qui jura verra.

LEX FURGLER

Un placement en béton

Débat au Conseil national sur la nouvelle loi qui doit limiter l'acquisition d'immeubles par les étrangers non résidents.

Faut-il admettre l'achat d'immeubles à caractère social par des étrangers? Une question parmi d'autres. Selon le droit actuel, c'est chose possible. Le socialiste vaudois Victor Ruffy s'étonne: Genève, qui revendique bruyamment cette possibilité, n'en a jamais prouvé le besoin de manière convaincante. Pas de données chiffrées, notamment. Un des pays parmi les plus riches du monde a-t-il vraiment besoin de capitaux étrangers pour résoudre ses problèmes de logement?

La réponse imparable vient du libéral Coutau: la population genevoise comprend 30% d'étrangers; dès lors, il est logique d'attirer de l'argent étranger dans le secteur immobilier...

En suivant le raisonnement du secrétaire romand de la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), pourquoi ne pas organiser une quête en Italie et en Espagne en faveur des écoles genevoises et solliciter de l'Unesco une aide pour les théâtres de la cité de Calvin? Qui veut verser son obole pour les hôpitaux genevois, acheter une action de l'autoroute de contournement, un bon placement, en béton?

Au National, non seulement le ridicule ne tue pas, mais il convainc. Les investisseurs étrangers pourront, comme aujourd'hui, apporter leur pierre à l'édifice social helvétique.

LE CONSEIL FÉDÉRAL AU PIED DU MUR

Energie: assez de bricole!

Il faut revenir, encore et toujours, à l'énergie, un domaine capital dont la maîtrise déterminera l'avenir des sociétés. Seules s'en sortiront celles qui sauront minimiser leurs besoins. A ce chapitre, l'évolution actuelle du prix du pétrole ne peut faire qu'illusion.

Le «non» du 27 février dernier à l'article constitutionnel est un coup dur. Mais la résignation n'est pas encore de mise. Le Conseil fédéral dispose encore d'atouts importants. A lui de les jouer au bon moment.

L'article constitutionnel rejeté n'était qu'une solution parmi d'autres, et probablement pas la meilleure. Vague et mou, il n'a servi qu'à effrayer les adversaires de l'Etat central et à décevoir les partisans d'une politique claire et décidée.

Reste l'initiative populaire déposée par les écolo-

gistes. Le Conseil fédéral peut s'abstenir de lui opposer un contre-projet, mais il sera difficile de la faire accepter par le peuple et par les cantons; et un deuxième échec en matière énergétique en un si court laps de temps aurait des effets paralysants. Proposer un contre-projet n'arrangerait rien non plus: le double échec serait garanti.

Le Conseil fédéral a mieux à faire. Il a commandé voilà bientôt dix ans une conception globale de l'énergie. Qu'en a-t-il fait? Un projet d'article constitutionnel rachitique et une décision malheureuse sur Kaiseraugst. Tout cela, c'est de la bricole, pas une conception globale de l'énergie!

En fait, le rapport de la commission Kohn est assez substantiel pour y trouver les éléments d'une politique digne de ce nom. Il suffit que le gouvernement se décide à parler, qu'il prenne position une bonne fois: quelle est son appréciation de la situation? quels objectifs propose-t-il d'atteindre, et dans quels délais? quels sont les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre? Les réponses à ces questions devraient faire l'objet très rapidement

d'un rapport au Parlement. Le sujet est aussi urgent que la situation conjoncturelle: en matière énergétique, l'an 2000 se décide aujourd'hui.

Léo Schlumpf, qu'on dit hésitant et tatillon, a là une belle occasion de faire mentir sa réputation.

Et si les idées manquent au conseiller fédéral de l'Union démocratique du centre, en voici quelques-unes, applicables très vite, et sans consulter les producteurs d'énergie, incompetents dans ce domaine — on ne demande pas à des vendeurs comment minimiser leur chiffre d'affaires!

Recherche. La Confédération est compétente. Il ne tient qu'à elle de renverser la vapeur et de pousser enfin les énergies renouvelables et les économies au détriment de la vache sacrée nucléaire.

Normes de consommation pour les véhicules et les appareils. Avec la loi sur la circulation routière et la protection des consommateurs, il y a largement de quoi bien faire...

Normes de rendement pour le chauffage, isolation thermique des bâtiments: ces chapitres cruciaux peuvent trouver place dans la loi sur la protection de l'environnement.

Un langage clair, des objectifs précis, des mesures concrètes, voilà ce qui peut convaincre le Parlement et les citoyens. Encore faut-il que le Conseil fédéral soit lui-même convaincu de l'importance et de l'urgence du problème. Pour l'heure, on est en droit d'en douter, à voir ses attermoissements et la manière dont il s'empêtre dans l'affaire de Kaiseraugst. Mais il est encore temps.

BONNES NOUVELLES

Le charme discret des comptes bancaires

Par l'effet d'une coïncidence annuellement calculée, le bon peuple ébahi vient de prendre connaissance coup sur coup des résultats des cinq plus grandes banques de Suisse (UBS, SBS, CS, BPS, Leu). D'une conférence de presse à l'autre, ce ne furent que satisfactions (contenues, bien sûr),

triumphes (modestes) et autres bulletins de victoires (tout empreints de sobriété, comme il convient).

Inutile de rêver: la réserve affichée par les banquiers n'était pas forcément signe de décence vis-à-vis des victimes de la crise, encore moins de solidarité du tertiaire financier et florissant à l'égard du secondaire industriel et décadent. Non, tout simplement, dans la banque on ne se réjouit pas, on sourit discrètement en attendant le prochain renversement de tendance, dont on s'accommodera d'ailleurs en temps voulu.

Or donc, pour l'heure, tout va (encore) bien. L'exercice 1982 restera même dans les annales comme l'un des plus profitables: solde des intérêts partout positif, produit brut partout en hausse (+ 17% à + 20%), cash-flow multiplié par 1,3 (UBS, SBS, Leu), par 1,4 (CS), voire par 1,9 (BPS). Au total, les cinq grandes banques ont réalisé un bénéfice brut de 2,4 milliards (dont 2,2 milliards pour les trois grandes), et versé aux amortissements et provisions pas moins de la moitié de ces montants — de quoi s'offrir une affaire de Chiasso tous les deux ou trois ans.

Quant au bénéfice net des trois grandes, de l'ordre de 1,1 milliard de francs, il a égalé le déficit budgété — mais finalement non atteint — de la Confédération pour la même année 1982. On relève que le bénéfice brut du seul Crédit Suisse égalait l'an dernier les recettes encaissées en 1981 par les cantons de Neuchâtel et du Jura.

La cause de tous ces bons résultats bancaires, auxquels ceux des compagnies d'assurance n'auront sans doute pas grand-chose à envier? Principalement l'évolution des taux d'intérêt. L'écart s'est encore creusé l'an dernier entre les intérêts passifs, versés aux épargnants, et les intérêts actifs, encaissés par les banques auprès de leurs emprunteurs, hypothécaires et autres. Le solde du compte des intérêts (crédeurs/débiteurs), qui était encore négatif au Crédit Suisse en 1981, s'est partout sensiblement amélioré l'an dernier, de même que par exemple le produit des titres.

Tout cela a quelque chose de surréaliste en période de difficultés conjoncturelles — pour ne rien dire des problèmes liés à l'endettement international. Il est vrai que les accords de conversion récemment passés avec plusieurs gros débiteurs latino-américains (Mexique, Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur et Nicaragua) n'immobilisent que 1,1% des engagements de l'UBS à l'étranger (1,3% à la SBS).

Quant aux fameux avoirs fiduciaires, dont les intérêts vont donc continuer d'échapper à toute imposition anticipée, ils semblent amorcer une diminution: de 22,1 à 18,0 milliards à l'UBS (- 18,2%), de 17,2 à 17,0 milliards au Crédit Suisse (- 1,2%), de 2,45 à 2,2 milliards à la BPS (- 10,2%). Le mouvement reste à la hausse à la SBS (de 14,6 à 15 milliards, + 2,5%), et se stabilise dans l'ensemble aux alentours de 200 milliards selon la Banque Nationale Suisse. Preuve administrée donc, si nécessaire, de la véritable motivation des auteurs de placements fiduciaires: elle tient au taux d'inté-

MÉMOIRE

Pitié pour la place financière suisse!

Les grandes banques suisses à l'heure du bilan 1982: c'est l'occasion de revenir brièvement sur ces débats parlementaires qui viennent d'aboutir à l'enterrement du projet du Conseil fédéral sur l'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Toile de fond: les lamentations sur la vulnérabilité du secteur bancaire dans notre pays. Un exemple parmi d'autres: le morceau d'anthologie produit par la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), après la décision du National, morceau beaucoup plus savoureux encore à la lecture des prodigieux bénéfiques qui viennent d'être publiés.

Si la Sdes salue donc (bulletin du 8 février dernier) le refus des députés, c'est «en raison de considérations objectives». Et tout y passe, de la capacité

rêt et, tout à fait subsidiairement, au traitement fiscal de ce type de placements à terme!

Enfin, on ne saurait conclure ces quelques notes sur les affaires bancaires de l'année écoulée sans mentionner les enrichissements prévus au niveau des conseils d'administration: comme prévu, le Crédit Suisse accueillera l'ancien conseiller fédéral Honegger (la relève radicale de N. Celio est donc assurée) dans son conseil, qui siègera désormais sous la nouvelle présidence de Rainer E. Gut, jusqu'ici président de la direction générale. Quant au conseil d'administration de l'UBS, il comptera deux Romands de plus: Henri André, PDG de la quatrième génération de la maison du même nom, et Charles Robert Firmenich, de l'entreprise familiale genevoise.

Rendez-vous aux assemblées générales d'avril: les actionnaires approuveront bien sûr les bons résultats enregistrés, et se contenteront de dividendes en faible reprise (CS + BPS), ou carrément inchangés (UBS + SBS, qui augmenteront toutes deux leur capital en cours d'année).

concurrentielle des banques suisses face à l'étranger au chantage sous-jacent aux opérations de sauvetage d'entreprises en difficultés, pour lesquelles l'oxygène bancaire est indispensable. Pour mémoire, donc: «Il ne fait pas de doute que la proposition du Conseil fédéral aurait affaibli la place financière suisse dans la concurrence avec l'étranger qui se fait de plus en plus agressive et qu'elle aurait favorisé le départ des avoirs fiduciaires vers des cieux plus cléments, étant donné que les auteurs de ces opérations sont des investisseurs institutionnels extrêmement mobiles. En outre, l'introduction d'un impôt anticipé sur les avoirs fiduciaires aurait été contraire aux principes de droit fiscal généralement admis. Il apparaît comme très inconséquent de prendre des mesures propres à mettre en cause la capacité bénéficiaire des banques, alors que l'on attend d'elles entre autres qu'elles apportent un soutien accru aux entreprises en difficultés et qu'elles offrent de plus en plus de capital-risque.» Cqfd.

Spectacle électoral à la demande

Elections en République fédérale allemande et en France. Dénominateur commun: le recul socialiste et des retombées qui seront sans nul doute plus cruciales outre-Rhin qu'outre-Jura. Commentaires en rafales dès l'annonce des résultats, avec le décalage maintenant acquis entre l'information télévisée et l'information écrite, parent pauvre de l'événement. Comment la Suisse digèrera-t-elle ce retour du balancier à droite à ses frontières? Encore tôt pour le dire, mais il est certain que les formations politiques helvétiques — la gauche encore plus inquiète, la droite encore plus sûre d'elle-même? — seront touchées par les échos de la redistribution des cartes dans les deux grands pays voisins (et on attend encore l'Autriche en avril prochain!). Difficile aussi d'apprécier aujourd'hui les effets de la dramatisation toujours plus accusée des scrutins: noir ou blanc, plus de place pour les nuances dans l'information coup de poing, dialogues réduits à l'échange de courts slogans répétitifs, les écarts dans les grandes villes projetés sur l'ensemble du territoire, une polarisation sur les extrêmes qui colle à merveille à la traduction ultra-simplifiée des affrontements sur le petit écran, aspiration des caméras vers les déplacements de foules dont les images prennent inévitablement valeur exemplaire, gros plans, mots démesurés, spectacle qui démultiplie les moindres gestes, tout est à la fois vrai comme un reportage sur le vif et faux comme un théâtre produit à la demande. Les chiffres et les statistiques ont passé, voici, à titre d'antidote, un petit souvenir d'un petit moment vécu à la lisière de la campagne électorale allemande.

* * *

A peine la gare de Kreuzlingen a-t-elle disparu qu'on est déjà à Constance. Il y a peu de voyageurs; le passage en douane est rapide si bien qu'on n'a pas encore oublié les affiches des dernières

votations fédérales que c'est l'arrivée sur la Place de la gare allemande.

Ce mercredi 2 mars, à trois jours de la clôture de la campagne pour le renouvellement du Bundestag, pas de traces visibles d'éventuels affrontements. Il faut pénétrer en ville pour noter des affiches sagement disposées aux endroits autorisés. Pas d'affichage sauvage, peu d'affiches déchirées ou modifiées par le coup de pinceau d'un adversaire, pas de tracts traînant par terre, pas de symboles partisans sur les voitures ou les vêtements des passants.

En fait la campagne paraît molle. Ambiance particulière à ce 191^e cercle électoral (Constance) où le député élu au suffrage direct est un représentant de la CDU de 36 ans alors que l'autre élu local, sur la liste du «Land», est un membre du SPD de 45 ans? Rien de bien excitant non plus chez les trois autres candidats qui cherchent à obtenir les suffrages

directs: une jeune femme pour le FDP, un étudiant de 32 ans, pour les verts, et un mécanicien de 29 ans, membre de l'association des «poursuivis» du nazisme, pour le parti communiste DKP.

L'Université de Constance est située «à la campagne» et dispose d'une ligne de transports publics conduisant de la ville jusqu'à l'entrée principale de l'institution, à l'architecture moderne et pourtant, apparemment, très humaine. C'est là que l'animation électorale est la plus marquée.

Une exposition itinérante, inaugurée à Stuttgart l'année passée à l'occasion du 30^e anniversaire de la création du Land Bade-Wurtemberg, est de passage. Une exposition consacrée aux parlements de cette région, autrefois et aujourd'hui. Bonne occasion de se rappeler que la vie politique n'a pas toujours été ici aussi calme qu'en ce début de mars 1983.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Danton aujourd'hui

Danton.

Je feuillette les *Discours* de Danton que les éditions de l'Aire viennent de republier, avec une belle préface de Jouve.

Je me remémore les images du film de Wajda — très beau film, admirablement *mis en scène*, très beaux décors, très beaux costumes, très bien joué par Depardieu (Danton) et Psoniak (Robespierre), pour ne citer que ces deux.

Malgré tout, sentiment d'être mystifié.

Par l'accent mis sur la psychologie? L'opposition de deux caractères, de deux natures? de Robespierre «l'Incorruptible» et de Danton, le corrompu? (déjà le dantoniste Michelet songe avant tout à laver Danton du reproche de corruption — et le robespierriste Matthiez refait le procès de Danton pour établir qu'il aimait l'argent et qu'il était vendu).

Ou dans le meilleur des cas, l'opposition entre un Danton, bon vivant et partisan de la clémence, et un Robespierre ambitieux, tenant de la terreur et de la dictature de salut public?

Il me semble que là n'est pas la question, et que pour comprendre Danton, il faut d'abord comprendre Robespierre — car Danton était avant tout une «gueule», et la lecture de ses discours laisse une impression de rhétorique un peu vide.

Deux choses auxquelles il faut être attentif:

Tout d'abord, une question de *dates*!

Début 1794, Robespierre fait voter un ensemble de lois dites «du maximum général», qui vise à contrôler les prix et à faire obstacle à la spéculation. (Ce bon Père Goriot, de Balzac, le «Christ de la paternité», a fait fortune parce qu'il était «dans le secret de la fameuse disette» et qu'il a vendu «dans ce temps-là des farines dix fois plus qu'elles ne lui coûtaient»!...)

Juillet 1794: chute de Robespierre et fin de la Révolution.

Décembre 1794: abrogation des lois sur le maximum — et cinq ans plus tard, fin de la République. Est-ce assez clair?

Et puis: les hommes qui ont amené la chute de Robespierre. D'une part, des terroristes infiniment plus terroristes que lui — Billaud-Varenne (qui apparaît dans le film), Collot-d'Herbois, le mitrailleur de Lyon; son complice Fouché, le futur ministre de la police de Napoléon; Tallien, artisan de la répression à Bordeaux et prévaricateur. D'autre part, Cambon, président du Comité des finances, homme personnellement intègre, mais qui «transforma la guerre de libération en guerre de conquête et organisa l'exploitation financière des pays annexés» (Larousse). Et avec lui, des hommes qui, quelques années plus tard, participent à la création de la Banque de France et collaborent à la rédaction du Code Napoléon (interdiction, entre autres, de toute association ouvrière!). Au fait: pourquoi diable Cambon, et Carnot, le «grand» Carnot, l'organisateur de la victoire, membre de ce même Comité de Salut Public, laissèrent-ils éliminer Danton?

Alors? Si vraiment Wajda a songé à un parallèle Valesa-Danton et Robespierre-Jaruzelski, n'est-on pas en droit de penser que le très antipathique général J. a peut-être épargné à son pays une intervention soviétique; et que le fort sympathique Valesa risquait de provoquer cette même intervention? Ou, si vous préférez, que Robespierre a tenté — en vain — de sauver l'œuvre de la Révolution, que Danton risquait de compromettre irrémédiablement?

J. C.

MOTS DE PASSE

Ricanard

Dans ce journal où se règlent les contes, chaque histoire joue, pour le dindon et pour sa farce, à se lisser les plumes.

H. Bezençon.

OBJECTIF SUBJECTIF

Daniel Winteregg



Bouche à oreille

Déchets radioactifs: l'horizon 1995

Calendrier des travaux publié par la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (Cedra) à l'occasion de la mise au net de la liste des sites dans lesquels des travaux de sondage géologiques devront être menés. Pour les régions de «première priorité» — Bois de la Glaive (Ollon, VD), Oberbauenstock (UR) et Piz Pian Grand (GR) — on commencera en 1983 par «l'élaboration et la présentation de requêtes de sondages»; en 1985-1987, une fois obtenues les autorisations relatives aux requêtes de sondage, on passera à la réalisation des travaux de sondage; en 1987, on «évaluera» les résultats de ces travaux de sondage, on sélectionnera le site le plus «approprié», on mettra au point un «projet général» et on présentera la requête d'autorisation générale pour le dépôt de stockage final (déchets faiblement et moyennement radioactifs); et à partir de 1987: procédure d'autorisation générale, pour aboutir, en 1991, au début de la construction du dépôt, puis à sa mise en service prévue pour 1995... Quant à la date de 1985, à laquelle, selon le contrat passé entre le Conseil fédéral et la Cedra, la garantie du stockage devrait être au moins établie, c'est tout juste si on s'en souvient encore.

Les voies de la CEDRA sont impénétrables

La CEDRA (Coopérative etc...) informe beaucoup ces temps: deux numéros de leur très léger bulletin, une conférence de presse et quelques feuilles aux communes. C'est qu'elle vient de tirer, de son sac à malices, les noms des trois malheureuses communes qui sont prioritairement dans son collimateur pour un dépôt de déchets faiblement et moyennement radioactifs. Ceux que, pour l'instant, on balance dans l'Atlantique. Malgré toute cette

information, les voies de la CEDRA restent impénétrables. Mais, comme disait je ne sais plus qui, il ne faut pas confondre ce qui est hermétique avec ce qui est creux.

Essayons tout de même d'y voir clair. «Le critère le plus important pour la sélection des régions de sondage est constitué par le degré de sécurité offert par la formation géologique concernée» (bulletin de la CEDRA, numéro spécial de mars 1983). Première conclusion à tirer de ces précautions: ou bien on immerge en mer de fines saloperies sans trop se soucier de leur devenir, ou bien on ajoutera aux déchets actuellement immergés quelques déchets particulièrement vicieux dont il faudra se méfier lorsqu'ils sont stockés sur terre. On attend la réponse.

Pourquoi Ollon?

«Nous avons été surpris par la qualité géologique du bois de la Glaive» (M. Issler, cité par «24 Heures» lors de sa conférence de presse). Suivent, dans le même article, quelques précisions qui ne sont pas des citations. L'anhydrite (du bois de la Glaive) se révèle très pur et la couverture y est plus étanche qu'on ne l'espérait. Voilà des données nouvelles, mais on aimerait savoir d'où elles viennent, parce que, effectivement, vu les conditions ambiantes, il y avait quelques raisons de se méfier de ces roches. Et puis, jusqu'à maintenant, on ne savait rien des conditions hydrologiques. Or, la CEDRA ne possède pas, à notre connaissance, de travaux en profondeur. Ils doivent donc avoir un mage, un sorcier, un devin. Et puisqu'ils savent que la roche est si pure et la couverture si étanche, on se demande bien pourquoi ils ne commencent pas tout de suite la construction du dépôt. A quoi bon faire des galeries de reconnaissance? La CEDRA dilapide les fonds qui lui sont confiés, non? Il faut dire que leur devin semble s'être un peu planté. C'est à propos des forages exécutés dans le nord-ouest du pays pour le stockage des déchets hautement radio-actifs. Le devin avait donc prévu un beau socle granitique et tout le monde avait pu voir à la TV les belles coupes géologiques établies par lui et commentées par M. Rometsch (enregis-

trement à disposition pour qui voudrait se rafraîchir la mémoire). Mais, sous la pression des milieux scientifiques de surveillance, la CEDRA a été tenue d'entreprendre une étude sismique, étude qui aurait dû être faite bien avant, de manière à implanter judicieusement les forages. Apparemment, les résultats de cette étude sont maintenant connus de certains, parce que, dans son bulletin de mars, et avec moult circonlocutions, la CEDRA nous apprend que peut-être bien, il faudra attendre, ce n'est pas certain, mais il se pourrait, bref: sous le forage N° 2, actuellement en cours, le socle ne serait pas granitique, mais argileux. L'étude sismique prévoit 700 mètres de ces sédiments avant d'arriver au granit et il ne serait pas surprenant d'y rencontrer du gaz naturel! Ça serait la meilleure! On vous a dit et répété que la géologie était une discipline délicate, mais manipulée par des touristes, ça peut donner quelque chose...

Monsieur le conseiller d'Etat Marcel Blanc déclarait, dans «24 Heures», que, quant à lui, ça ne le dérangerait pas d'habiter à côté d'un de ces dépôts. Ce Monsieur, qui était sauf erreur agriculteur, doit posséder un domaine et je trouve son offre extrêmement claire: qu'attend la CEDRA? M. B.

EN BREF

Visite d'une vingtaine d'étudiants en HEC lausannois au siège de la SBS à Genève (compte rendu dans le dernier bulletin d'«informations», de «relations» et de «contacts» des HEC). Exposés didactiques, repas, film, journée dans la grande tradition. Avec l'inévitable moment des questions. Par exemple: «L'armée est-elle un critère de sélection des candidats (à l'embauche)?» Réponse du directeur du personnel: «Je reste neutre face à toute candidature ayant fait son service militaire.» (sic) Les grandes traditions se perdent-elles à ce point-là? Qu'on se rassure: pas tant que ça. Une des questions suivantes: «Quelles sont les chances d'une femme d'être embauchée?» Réponse: «Faibles, néanmoins nous venons de fêter notre première directrice.» Ouf, on a eu chaud.